



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

La Ministre déléguée auprès du
Premier ministre, chargée
des Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Personne en charge du dossier :
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

Luxembourg, le 30 juillet 2024

SCL : PET 2865 - 530 / nb

Objet : Pétition n° 2865 – Autonomiser les jeunes esprits : introduire des méthodes d'apprentissage efficaces dans l'enseignement primaire ! / Junge Köpfe stärken : Einführung effektiver Lernmethoden in der Grundschulbildung !

Monsieur le Président,

En guise de réponse à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 10 janvier 2024, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à l'égard de la pétition n° 2865 relative à l'objet sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

(s.) Elisabeth Margue



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 26 juillet 2024

Madame la Ministre déléguée auprès du
Premier ministre, chargée des Relations
avec le Parlement

Service central de Législation
5, rue Plaetis
L - 2338 Luxembourg

Concerne : pétition n° 2865

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la prise de position du MENJE par rapport à la pétition n° 2865.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Prise de position du MENJE par rapport à la pétition n° 2865

De nos jours, le développement de stratégies d'apprentissage efficaces est un élément important de l'enseignement, tant à l'école fondamentale qu'au lycée. L'époque où l'enseignement se limitait uniquement à la transmission de connaissances et au bachotage est révolue depuis longtemps.

Depuis le changement de paradigme engendré par l'introduction d'un enseignement fondé sur les compétences en 2009, c'est-à-dire sur la capacité de l'enfant à utiliser ses connaissances pour produire un résultat, les stratégies d'apprentissage sont ancrées dans le plan d'études et systématiquement implémentées dans les matériels didactiques édités par le ministère.

Les approches visant à amener les élèves à développer des méthodes d'apprentissages efficaces dès le plus jeune âge sont en outre promues à plusieurs niveaux au cours de la formation initiale des enseignants ainsi que dans le cadre de leurs formations continues.

Actuellement, le ministère est en train d'élaborer, en collaboration avec toutes les parties prenantes, une nouvelle version du Plan d'études. Dans ce contexte, il est particulièrement veillé à mettre l'accent sur des stratégies d'apprentissage essentielles au développement des compétences du 21^e siècle.

Partant, je tiens à remercier l'auteur de la pétition n° 2865 pour sa contribution qui coïncide largement avec la démarche du ministère, et qui souligne à nouveau l'importance de soutenir les élèves à développer des stratégies d'apprentissage intelligentes et efficaces nécessaires à leur épanouissement scolaire et personnel.